



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 58644

Texte de la question

M Rene Cazenave appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur le role que jouent les professeurs d'economie familiale et sociale dont l'enseignement porte sur l'education a la sante, l'hygiene et le secourisme, l'education du consommateur. L'enseignement de l'education nationale et sociale (Sciences et techniques biologiques et sociales) n'a qu'une petite place au sein des lycees professionnels : une ou deux heures en classes technologiques ; une heure par semaine en CAP ; 1 heure par semaine en BEP ; pas d'heure dans les bacs professionnels. Cette discipline integre et met en relation des connaissances scientifiques, des donnees technologiques, socio-economiques et juridiques. L'execution de taches determinees (experiences,) et la mise en responsabilite de l'eleve face a des situations concretes (secourisme) necessitent un travail en groupe pour atteindre les objectifs vises. Cet enseignement aide les jeunes souvent en difficulte (echec scolaire, milieu defavorise, problemes familiaux, etc) a acquerir des conduites reflechies et responsables dans diverses situations de la vie individuelle, sociale et professionnelle et favorise l'insertion sociale. Alors que les causes d'inadaptation sociale se multiplient, les questions de prevention de la sante se posent avec une acuite accrue (SIDA, maladies sexuellement transmissibles, toxicomanie, maladies cardio-vasculaires, etc), la renovation de l'enseignement dans les lycees professionnels pourrait mettre en danger la qualite de l'EFS et son existence meme. Il lui demande ce qu'il compte faire pour assurer : la pleine reconnaissance de cet enseignement ; le retour a des enseignements dedoubles, necessaires a une pedagogie interactive, sans hypotheker l'horaire de formation de tous les jeunes ? Ne serait-il pas necessaire d'envisager la generalisation des enseignements d'education familiale et sociale, d'hygiene, de prevention et de secourisme a tous les niveaux (CAP, BEP, bacs professionnels) dispenses par des enseignants recrutes et formes a cet effet ?

Texte de la réponse

Reponse. - Les nouveaux horaires des classes de brevet d'etudes professionnelles fixes par l'arrete du 17 janvier 1992 pris dans le cadre de la renovation pedagogique du lycee ont porte a une heure l'horaire hebdomadaire de l'economie familiale et sociale. Les precedents horaires, fixes par l'arrete du 25 juillet 1973 pour les brevets d'etudes professionnelles industriels, par des arretes de 1986 pour les specialites tertiaires, prevoient une heure par quinzaine d'enseignement de l'economie familiale et sociale dans les brevets d'etudes professionnelles industriels, une heure hebdomadaire avec dedoublement dans les sections tertiaires. Globalement, c'est par consequent un developpement de cet enseignement dont l'importance est ainsi reaffirmee, qui a ete souhaite puisque desormais tous les eleves de brevets d'etudes professionnelles doivent suivre un enseignement d'une heure par semaine dans cette discipline. Par ailleurs, dans le cadre des nouveaux programmes d'enseignement general des brevets d'etudes professionnelles actuellement en preparation, l'economie familiale et sociale prend une nouvelle dimension, liee notamment a l'introduction de l'alternance dans ces formations. Elle comportera ainsi un volet correspondant a la vie dans l'entreprise (vie dans l'entreprise, legislation du travail, insertion professionnelle), souhaite par les milieux professionnels. D'autre part, dans le cadre de la renovation pedagogique du lycee, un enseignement modulaire de trois heures

hebdomadaires correspondant a une dotation horaire professeurs de six heures a ete introduit. Cet enseignement, qui part des besoins des eleves, est dispense avec des effectifs reduits et doit porter sur l'enseignement professionnel en seconde professionnelle, sur l'enseignement general en terminale BEP. Cependant, la note de service no 92-164 du 25 mai 1992 concernant la renovation pedagogique des lycees a prevu pour l'EFS la possibilite que cette discipline d'enseignement general participe a l'enseignement modulaire sur l'une et l'autre annee, compte tenu de sa dimension professionnelle. Cette disposition permettra de dispenser aux eleves, en complement de l'enseignement donne en classe entiere, un enseignement adapte a des problemes specifiques qui seraient mieux traites avec un effectif restreint d'eleves, en permettant un veritable dialogue. Des instructions ont ete adressees aux recteurs afin qu'ils veillent a la prise en compte de l'ensemble de ces donnees dans la repartition des postes d'enseignants correspondants.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Ren](#)•

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58644

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2482